MARCHE
ACHAT D'UNE ABATTEUSE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Composition du DCE :

Règlement Particulier de la Consultation …… P. 2

Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ……. P. 3

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ……. P. 4

Publicité au Journal Officiel

I – Identification de l'acheteur public / pouvoir adjudicateur

Acheteur public/pouvoir adjudicateur :
EPLEFPA Brioude-Bonnefont-Saugues représenté par M. Jean-François BESSON, Directeur.

Coordonnées : EPLEFPA Brioude-Bonnefont-Saugues
43100 BRIOUDE
Tél : 04 71 74 57 57

Renseignements administratifs : Myriam Farges, Gestionnaire
Tél : 04 71 74 57 57
Mél : myriam.farges@educagri.fr

Renseignements techniques : Benoit Llorens, Directeur CFPF
Tél : 04 71 77 80 85 / 06 60 84 18 07
Mél : benoit.llorens@educagri.fr

II – Objet du marché

1. Objet

La présente consultation est effectuée dans le cadre d'un avis de marché européen publié au journal Officiel conformément aux dispositions du code de la commande publique. Le présent marché a pour objet l'achat d'une Abatteuse pour le Lycée et Centre forestier de Saugues selon le descriptif joint.
Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat par courriel après demande ou téléchargeable par chaque candidat dans l'avis de publicité.

2. Décomposition du marché

Le présent marché est constitué d'un lot.

III – Présentation des candidatures et des offres :

Documents relatifs à la candidature :
Le DUME (document unique de marché européen) ou à défaut :

- ✓ Un certificat attestant que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales au 31 décembre de l'année N-1,
- ✓ Extrait K bis
- ✓ Une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de soumissionner à un marché public ;

IV - Réception des plis:

- **Les plis :**

La réponse du candidat devra être déposée sur la plateforme AJI
https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/128683/show

avant le Lundi 26 JUIN à 12h00

Toute offre déposée après ce délai ou sous une autre forme ne sera pas acceptée.

V – Critères de jugement des offres :

Il sera retenu pour ce marché l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

1) Le prix: 30 %
2) La qualité technique (respect des éléments techniques, conditions de livraison, mise en service, garantie) : 40 %
3) Le Service après-vente : 30%

VI – Durée de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres. Les candidats seront informés du résultat de la consultation au plus tard à l'expiration de ce délai.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

I – Procédure du marché :

Les prestations doivent être conformes au règlement en vigueur, ainsi qu'aux spécifications techniques ou aux normes françaises et européennes homologuées.

II – Les variantes

Les variantes sont acceptées. Les caractéristiques techniques devront être clairement expliquées.

III – Le prix

Le prix sera présenté sous la forme d'une proposition commerciale (montant HT et TTC) valable 60 jours intégrant l'ensemble des frais.

IV – Calendrier d'exécution du marché :

- Publication du marché du 25 mai au 25 juin 12h.
- Commission d'appel d'offres le 26 juin
- Publication des résultats du marché le 10 juillet
- Bons de commandes émis par le lycée auprès du titulaire le 10 juillet
- Règlement des factures à la livraison par mandat administratif

V–Livraison, Installation et règlement

Livraison
La date de livraison devra être clairement indiquée dans la proposition commerciale.

Pénalités de retard de livraison
Une pénalité de 150€ HT par jour calendaire sera appliquée pour tout dépassement du délai de livraison. Cette pénalité est applicable.

Mise en route et formation
La mise en route et la formation devront être réalisées à la livraison. La formation devra être exhaustive afin de permettre aux utilisateurs une prise en main complète et conforme à l'utilisation de l'abatteuse et du logiciel.

La facture devra préciser :

- identification précise du fournisseur : nom de l'entreprise, adresse, RIB (avec BIC + IBAN), n° de TVA intracommunautaire, n° de Siret
- par matériel : libellé, prix unitaire, quantité, totalisation, taux de TVA, montant HT et TTC

Les factures devront être déposées sur CHORUS :

* N° SIRET de l'établissement : 19430112300015
* Code Service : EPL - CFPF

Le règlement interviendra par mandat administratif dans un délai de 30 jours à réception de la facture et après mise en service du matériel et formation des utilisateurs.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Les références techniques sont précisées dans le document joint